

Comptabilité des sociétés



F S J E S de Tétouan
Université Abdelmalek Essaâdi. Tétouan.

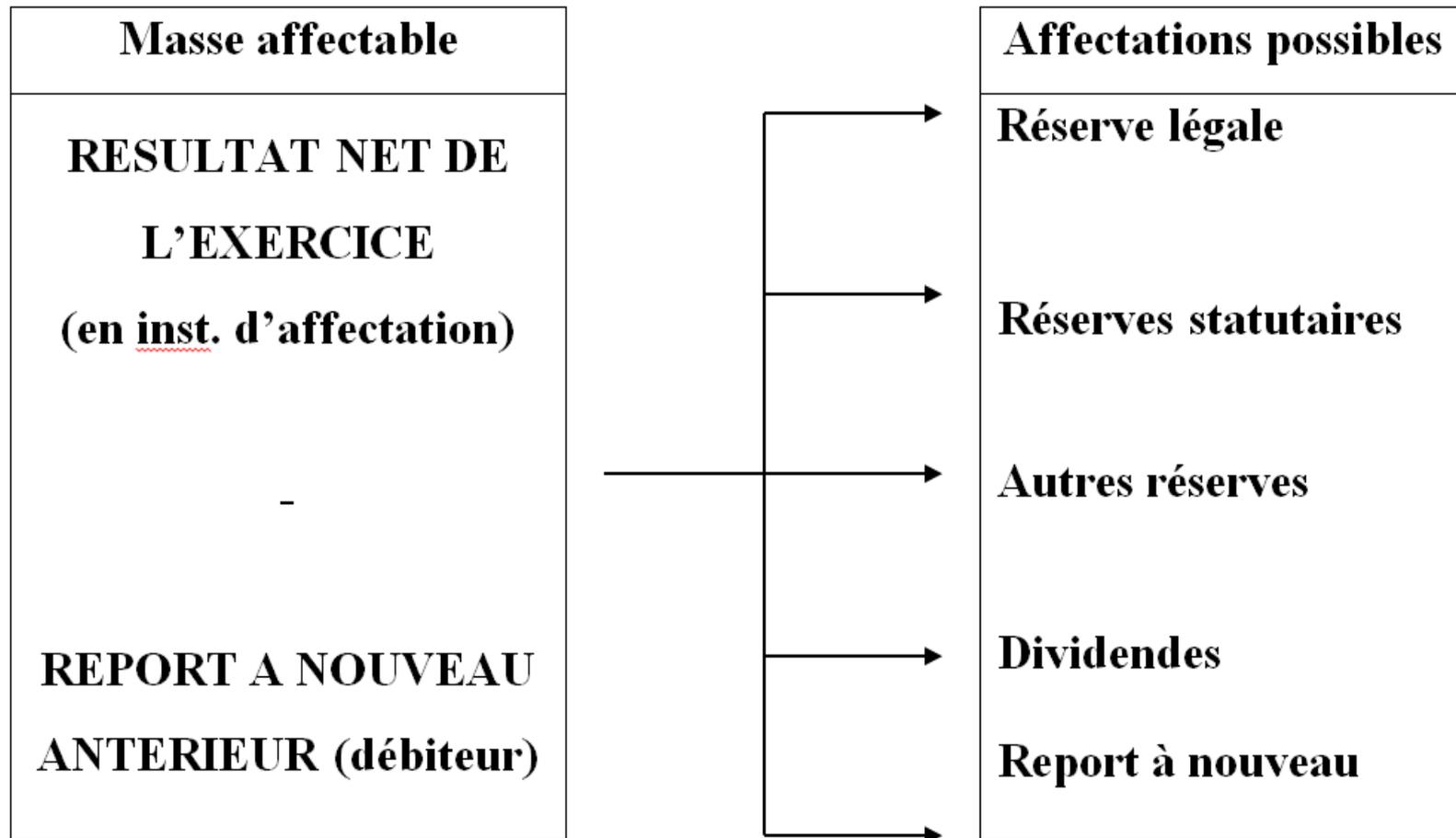
CH2: Affectation du résultat

A la fin de l'exercice, le résultat réalisé (qui figure sur le bilan net d'IS) doit faire l'objet d'un projet d'affectation (généralement sous forme d'un tableau des affectations du résultat) qui doit être approuvé par l'assemblée des associés (AGO), et ce conformément aux dispositions légales & statutaires

Résultat de l'exercice = total produits – total charges

- Si le solde est négatif: perte à mettre dans le report à nouveau SD**
- Si le solde est positif: bénéfice à affecter en tenant compte du report à nouveau antérieur**

CH2: Affectation du résultat



Les affectations possibles

- **Réserve légale:** un prélèvement d'un vingtième (5%) au moins est affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième de capital (10%)
- **Réserves statutaires:** Réserves prévues par les statuts de la société et donc à doter obligatoirement lors de l'affectation du résultat.
- **Réserves facultatives:** Réserves dotées sur l'initiative de l'assemblée générale annuelle
- **Report à nouveau bénéficiaire (*solde créditeur*):** *Bénéfice* dont l'affectation est renvoyée par l'Assemblée générale ordinaire à l'exercice suivant.

Les affectations possibles

Dividendes: Part de bénéfice attribuée aux associés ; son versement effectif doit intervenir dans les neuf mois de la clôture de l'exercice

Se compose de deux fractions :

• **le premier dividende:** « *intérêt statutaire* calculé sur le montant libéré et non remboursé des actions »

• **le superdividende:** fraction du dividende attribuée aux associés en plus du premier dividende, concerne toutes les catégories d'actions :

Dividende = premier dividende (intérêt statutaire) + superdividende

Les dividendes bruts sont passibles de la retenue à la source de **15%**.

Dividende net = dividende brut – retenue à la source

Application:

ALPHA est une S.A au capital de 1.000.000 dhs reparti en 5.000 actions de 200 dhs, libérées de la moitié.

Le bénéfice net de la société au titre de l'exercice N s'élève à : 560.000 dhs. Les statuts prévoient pour les bénéfices réalisés l'affectation suivante :

5% à la réserve légale.

6% d'intérêts statutaires.

5% du bénéfice net pour la réserve statutaire.

Le surplus est reparti aux actionnaires sous forme de superdividendes.

Le 15/04/N+1 : l'A.G.O décide d'attribuer un superdividende de 15 dhs par action.

Travail à faire :

- 1. Présenter le tableau des affectations du résultat*
- 2. Passer les écritures comptables nécessaires*

Corrigé:

Tableau d'affectation de résultat

Bénéfice de l'exercice		560.000
Report à nouveau (SD)		-
Bénéfice à distribuer		560.000
Réserve légale : $560.000 \times 5\% = 28.000$	28.000	
Intérêts statutaires : $1.000.000 \times 50\% \times 6\% = 30.000$	30.000	
Réserve statutaire : $560.000 \times 5\% = 28.000$	28.000	
	Solde 1	474.000
Superdividendes : $5.000 \times 15 = 75.000$		75.000
Report à nouveau		399.000

Dividendes bruts = intérêts statutaires + superdividendes
= $30.000 + 75.000 = 105.000$ dhs

TPA = $105.000 \times 15\% = 15.750$ dhs

Dividendes nets = dividendes bruts – TPA

= $105.000 - 15.750 = 89.250$ dhs

Corrigé:

Comptabilisation

		15 / 04 / N+1		
1191	Résultat net de l'exercice	560.000		
1140	Reserve légale		28.000	
1151	Reserve statutaire		28.000	
1161	Report à nouveau (SC)		399.000	
4452	Etat, impôts taxes et assimilés		15.750	
4465	Associés, dividendes à payer		89.250	

Merci!

